RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00211
Numéro SIREN : 818 788 309
Nom ou dénomination : ABLA CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/010060

ABLA CONSEIL

S.A.S. au capital de 1,00 Euros
Siège social : 41 Rue des Alpilles
80090 AMIENS
R.C.S : 81878830900016

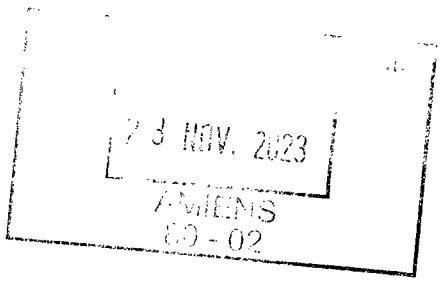

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 05/04/2023

Le 05/04/2023,
à 11h,

Madame Sehri TULU, détenant 1 part sociale,
Monsieur GULER Volkan, détenant 1 part sociale,

associés de la société **ABLA CONSEIL,** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Madame Sehri TULU, préside la séance en qualité dé présidente.

La Présidente constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
La Présidente donne lecture :

La Présidente ouvre la discussion.

La Présidente répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice** de **0,00** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix, 2 voix ayant voté pour, 0 ayant voté contre, 0 voix s'abstenant.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **un bénéfice** de **0,00** Euros.
L'Assemblée décide que comme il n'y a pas de résultat :

- Il n'y aura pas de réserve légale,
- Au report à nouveau pour un montant de 0,00 euros
- Pas de distribution de dividendes

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix, 2 voix ayant voté pour, 0 ayant voté contre, 0 voix s'abstenant.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquets du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix, 2 voix ayant voté pour, 0 ayant voté contre, 0 voix s'abstenant.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix, 2 voix ayant voté pour, 0 ayant voté contre, 0 voix s'abstenant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de séance et par tous les associés présents.

La présidence

SAS ABLA CONSEIL
41 Rue des Alpilles 80090 AMIENS
Siret : 818 788 309 00016 NAF : 7022Z
Tel : 06.10.35.78.35 ablaconseil@gmail.com

Imprimé 2065 du 18/10/2023

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes	
Déclaration néante	X
Si PME innovantes	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)	

A ADRESSES DE L'ENTREPRISE

adresse du siège social	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :	
Adresse de messagerie	ablaconseil@gmail.com

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère	

B ACTIVITÉ

	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Activités exercées		

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1 – Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD , indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		Si oui, nom du logiciel utilisé :	
ECF		Désignation du prestataire	

Nom et adresse du comptable	Salarié/Indépendant :		Tél :	
Nom et adresse du conseil	Salarié/Indépendant :		Tél :	

Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné		n° d'agrément	
Visa : CGA		Viseur conventionné	

Imprimé 2065 du 18/10/2023

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	
Bénéfice imposable à 15 %	
Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	
Plus-values à long terme au taux de 19%	
Autres Plus-values imposables au taux de 19%	
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	
Plus-values exonérées art. 238 quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissements immobiliers côtée		Autres dispositifs		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies					
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer

Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI	

D IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

Imprimé 2065BIS du 18/10/2023

2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

Formulaire néant X

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.		
- Payées par la société elle-même	(a)	
- Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
4. Montants des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%	(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%	(j)	
7. Montant des revenus répartis — total (a à h)		

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) -- SARL - tous les associés ; -- SCA - associés gérants ; -- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; -- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montants des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires 5	Rembour-sements 6	Indemnités forfaitaires 7	Rembour-sements 8

K DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)

Adresses des autres établissements

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

MVLT imposées à	0%	15%	19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus fiscaux, attestations ou tous autres documents et	

perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus fiscaux, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Imprimé 2033A du 18/10/2023

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant X

ACTIF			Exercice clos en N				
			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3
Actif immobilisé							
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012			
	Autres	014		016			
Immobilisations corporelles		028		030			
Immobilisations financières (1)		040		042			
	Total I (5)	044		048			
Actif circulant							
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052			
	Marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068		070			
	Autres (3)	072		074			
Valeurs mobilières de placement		080		082			
Disponibilités		084		086			
Charges constatées d'avance		092		094			
	Total II	096		098			
	Total général (I + II)	110		112			

PASSIF			Exercice N NET
Capitaux propres			
Capital social ou individuel		120	
Écarts de réévaluation		124	
Réserve légale		126	
Réserves réglementées		130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	131	) 132	
Report à nouveau		134	
Résultat de l'exercice		136	
Subventions d'investissement		137	
Provisions réglementées		140	
	Total I	142	
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
Dettes (4)			
Emprunts et dettes assimilées		156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
Fournisseurs et comptes rattachés		166	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	) 172	
Produits constatés d'avance		174	
	Total III	176	
	Total général (I + II + III)	180	

Renvois							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	

(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 18/10/2023

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

Formulaire néant X

A - RÉSULTAT COMPTABLE

					Exercice N	
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
Production vendue	biens		215		214	
	services		217		218	
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
Production immobilisée					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234	
Variation de stock (marchandises)					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)					240	
Autres charges externes	dont crédit bail :	mobilier		immobilier	242	
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle	243		)	244	
Rémunérations du personnel					250	
Charges sociales					252	
Dotations aux amortissements					254	
Dotations aux provisions					256	
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		)	262	
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		)		
Total des charges d'exploitation (II)					264	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	
Produits et charges divers						
Produits financiers				(III)	280	
Produits exceptionnels				(IV)	290	
Charges financières				(V)	294	
Charges exceptionnelles	(Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		) (VI)	300	
	(Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		)		
Impôts sur les bénéfices				(VII)	306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	

B - RÉSULTAT FISCAL		1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2		312		314	
Réintégrations					
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
Provisions non déductibles		322			
Impôts et taxes non déductibles		324			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248				
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options (Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Déductions					
Entreprise nouvelle (44 sexies)	986			342	
Zone franche urbaine (44 octies A)	987				
Zone restruct. défense (44 terdecies)	127				
Zone revitalisation rurale (44 quindecies)	138				
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981				
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992				
Investissements outre-mer	344				
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	345				
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
Divers, dont : Créance due au report en arrière du déficit	346			350	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648				
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641				
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		354	
Déficits					
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)	dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372	

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2033C du 18/10/2023

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant X

I IMMOBILISATIONS ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial	400		402		404		406			
Autres	410		412		414		416			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	420		422		424		426			
Constructions	430		432		434		436			
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
Installations générales, agencements et aménagements divers	450		452		454		456			
Matériel de transport	460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL	490		492		494		496			

II AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	495		497		498		499		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500		502		504		506		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrains	510		512		514		516		
Constructions	520		522		524		526		
Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
Matériel de transport	550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL	570		572		574		576		

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584

Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589

Plus-values taxables à 19%	579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

Imprimé 2033D du 18/10/2023

2033D — RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire néant : X

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Installations générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	

dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

Imprimé 2033E du 18/10/2023

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Formulaire néant		X

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	**Total 1 + Total 2 - Total 3**	137	

V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE			020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)			022	
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	du		au	
Date de cessation			186	

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Imprimé 2033F du 18/10/2023

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société) — 2033F

				Formulaire néant	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		Nombre de parts		% de détention	
Adresse (N°, type etlibellé voie)					
Code Postal		Commune		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre et Nom patronymique	Madame Tulu Sehri						
Nom marital		% de détention	50,00	Nb de parts ou actions	1		
Date de naissance	08/01/1975	N° Département	80000	Commune	Amiens	Pays	France
Adresse (N°, type et libellé voie)	41 rue des Alpilles						
Code Postal	80090	Commune	Amiens			Pays	France
Titre et Nom patronymique	Monsieur Guler volkan						
Nom marital		% de détention	50,00	Nb de parts ou actions	1		
Date de naissance	29/06/1998	N° Département	99	Commune	Bursa	Pays	Turquie
Adresse (N°, type et libellé voie)	41 rue des Alpilles						
Code Postal	80090	Commune	Amiens			Pays	France

Imprimé 2033G du 18/10/2023

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)					
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905		Formulaire néant	X	
Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN (si société établie enFrance)		% de détention			
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2059H du 18/10/2023

2059 H - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES COMPOSITION DU CAPITAL

Formulaire néant	X

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si sociétéétablie en France)				% de détention	
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2059I du 18/10/2023

2059 I - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES COMPOSITION DU CAPITAL

Formulaire néant	X

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2069RCI du 18/10/2023

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE	2069RCI
Au titre d'un exercice ou d'une année civile	
Néant	X
PME au sens communautaire	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE		
Crédit d'impôt		Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		n° SIREN ou RNA	Nom et adresse	n° SIREN ou RNA	Nom et adresse	